

Préserver les atouts du modèle énergétique français

En dépit des contraintes imposées par la déréglementation européenne, le modèle énergétique français fait preuve d'une certaine résilience avec des entreprises en partie intégrées et dont la taille et l'expérience constituent d'indéniables atouts pour mener à bien la transition énergétique. Il faut conforter ces atouts et en faire bénéficier pleinement l'économie française et les consommateurs domestiques et industriels.

Des gestionnaires de réseaux à la maille nationale

C'est notamment le cas des gestionnaires de réseaux. Contrairement à d'autres pays, ceux-ci ont, du fait de leur taille et de leur vision nationale, une capacité d'innovation très supérieure à celle des réseaux de plus petite taille en Europe pour relever les défis du nouveau contexte énergétique. Ils constituent en outre un atout pour les entreprises françaises à l'exportation en leur permettant de valoriser leur savoir-faire dans le monde.

Un parc de production amorti et performant et largement décarbonné

Le parc nucléaire et le parc hydroélectrique constituent des atouts pour la transition énergétique. Les effets de paliers permis par la constitution des installations dans le cadre de l'entreprise nationalisée confèrent à la France une avance en matière de décarbonation du mix énergétique. Ils offrent en outre un avantage aux industriels comme aux consommateurs particuliers quant aux prix pratiqués. Cela a d'ailleurs attiré l'attention de Bruxelles qui n'a eu de cesse de pourfendre la position dominante d'EDF comme entrave au développement de la concurrence en France et a imposé le système de vente imposée à prix régulé de l'électricité nucléaire historique du quart de la production d'EDF (ARENH - Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique).

La concurrence se développe désormais à l'aval sans que les concurrents d'EDF aient besoin d'investir quoi que ce soit dans la production. Ces fournisseurs privés revendiquent une part encore plus grande de la production nucléaire à prix cassé.

La CGT défend une vision intégrée production-transport-distribution-consommation pour une transition énergétique efficace.

En France comme à l'échelle européenne, l'idée dominante consiste à affirmer que le secteur électrique est en surcapacité du fait du développement massif de capacités de production renouvelable à caractère intermittent. L'appel moins fréquent aux capacités de production thermiques et nucléaires pilotables pose de nouvelles questions en termes de choix industriels comme en termes de financements pour préserver la sécurité d'approvisionnement, notamment pour les filières non subventionnées.

Une vision rationnelle de l'évolution du mix énergétique devrait prévaloir associant développement équilibré des filières renouvelables, rénovation des capacités nucléaires historiques, maintien de capacités thermiques rénovées suffisantes pour gérer les tensions sur le système et investissement dans le nouveau nucléaire pour préparer l'avenir. La recherche est un levier majeur. Alors que notre pays est à la traîne en la matière, lui donner les moyens d'ouvrir les possibles dans tous les domaines est crucial.

Il en découle des besoins d'investissements importants dans les réseaux, confrontés en outre à une incertitude croissante sur les investissements à réaliser faute de connaître assez tôt la localisation et le niveau des capacités de production futures. Aussi la CGT considère que l'intégration production-transport-distribution est une source d'efficacité.

De même, l'arbitrage entre investissement dans les réseaux, dans les différentes filières de production et dans le stockage devient un élément majeur pour dessiner l'avenir énergétique en dehors des intérêts propres des différents acteurs en présence, afin que les critères de choix soient fondés sur l'intérêt général, la sécurité d'approvisionnement et les solutions optimales afin d'atteindre à moindre coût les objectifs climatiques ambitieux de réduction des émissions de CO2.

Préserver le pouvoir d'achat des prix de l'énergie pour les entreprises

Les coups de boutoir de la déréglementation et la désoptimisation du système qui en résulte, conjugués avec les surcoûts associés au nouveau mix énergétique, constituent des facteurs de hausse des tarifs de l'énergie.

Trois facteurs de hausse peuvent être identifiés et agissent dès aujourd'hui sur les factures :

- 1 - Les charges supportées au titre du financement des renouvelables (et peut-être un jour le stockage qui sera nécessaire pour pallier à l'intermittence) se répercutent en grande partie sur les prix (via la CSPE) mais aussi sur le budget de l'Etat (et donc sur la feuille d'impôt).
- 2 - Les tarifs de réseau augmentent pour faire face à l'adaptation des réseaux au nouveau mix énergétique (raccordement des renouvelables).
- 3 - La part «énergie» des tarifs réglementés est impactée par la hausse des prix de gros du fait de l'application de la tarification dite «par empilement» en application de la loi NOME. Ainsi la variabilité des prix est transmise aux consommateurs finaux dans les tarifs réglementés alors même que l'objectif de stabilité des prix doit être étroitement associé à ces tarifs (décision récente du Conseil d'Etat à une contestation de l'existence des tarifs réglementés par l'ANODE).

Refaire de la tarification de l'énergie un instrument de réponse aux besoins et de développement de la filière

Repenser les modes de financement des investissements permettrait enfin de limiter les hausses de tarifs afin de rétablir le lien indispensable entre les tarifs réglementés qui nécessite une stabilité à long terme avec la capacité des producteurs à financer leurs investissements à long terme.